



## DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usage conditionnel relativement à l'usage « traiteur » au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 4250, 47<sup>e</sup> Rue.

La demande vise l'autorisation de l'usage conditionnel « traiteur » dans un local conçu et utilisé à des fins commerciales dans un secteur où seuls les usages habitation sont autorisés.

En vertu de l'article 27 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, celles-ci pouvant porter notamment sur la superficie du local, l'interdiction d'installer des équipements pouvant générer du bruit ou des odeurs et l'emplacement dédié à la gestion des déchets.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 2 juillet 2024, à 18 h 30, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.**

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 17 juin 2024

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

[Publication : Site internet de l'arrondissement et Bureau d'accès Montréal de l'arrondissement](#)